

**Amqui, le
16 avril 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 16 avril 2018 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Pierre D'Amours, maire
Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2
M. Michel Germain, conseiller, district n° 3
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier
Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs
M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique

N° 2018-174

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Richard Leclerc, à 20 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-175

ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Michel Germain, appuyée par M. Normand Boulianne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-176

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de M. Richard Leclerc, appuyée par Mme Sylvie Blanchette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

N° 2018-177

Liste des comptes au 16 avril 2018 – Approbation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Normand Boulianne

d'approuver la liste des comptes au 16 avril 2018, telle que présentée par M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, pour la somme de 118 342,61 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-178

Règlement n° 833-18 décrétant une dépense et un emprunt de 6 858 519 \$ pour la relocalisation du surpresseur de l'avenue de la Fabrique, la mise à niveau et l'optimisation du réseau d'aqueduc et d'égouts – Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Égide Charest, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure le *Règlement n° 833-18 décrétant une dépense et un emprunt de 6 858 519 \$ pour la relocalisation du surpresseur de l'avenue de la Fabrique, la mise à niveau et l'optimisation du réseau d'aqueduc et d'égouts* soit adopté.

Règlement n° 833-18 décrétant une dépense et un emprunt de 6 858 519 \$ pour la relocalisation du surpresseur de l'avenue de la Fabrique, la mise à niveau et l'optimisation du réseau d'aqueduc et d'égouts – Présentation du règlement

Le *Règlement n° 833-18 décrétant une dépense et un emprunt de 6 858 519 \$ pour la relocalisation du surpresseur de l'avenue de la Fabrique, la mise à niveau et l'optimisation du réseau d'aqueduc et d'égouts*, est présenté par Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière, et M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, en expliquant brièvement l'objet, la portée et le contenu de celui-ci.

N° 2018-179

Règlement n° 834-18 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 – Avis de motion

Avis de motion est donné par Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage de manière à :

- 1) établir de nouvelles règles applicables à la détermination du nombre requis de cases de stationnement hors rue;
- 2) modifier le montant de la somme devant servir à l'aménagement de stationnements lorsqu'une personne est exemptée de l'obligation de fournir et de maintenir des unités de stationnement hors rue;
- 3) permettre le service de boissons alcooliques et le service de repas dans une salle de réunion pour des fins commémoratives funéraires dans la zone 157 Cc;
- 4) permettre un logement supplémentaire dans le sous-sol d'une habitation unifamiliale jumelée dans la zone 177 Ha;

5) permettre les classes d'usages *Commerce III (Services d'affaires)* et *Commerce VIII (Vente au détail de produits alimentaires)* dans la zone 239 Cp.

N° 2018-180 **Transport La Caravelle inc. – Participation financière de la Ville d'Amqui pour l'année 2018**

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Michel Germain

que, pour l'année 2018, la Ville d'Amqui confirme sa participation financière d'un montant de 22 179,06 \$ pour le service de transport adapté et collectif La Caravelle inc. sur le territoire de la MRC de La Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-181 **Développement des collections des bibliothèques publiques – Demande d'aide financière**

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

que la Ville d'Amqui autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'année 2018 dans le cadre du Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

d'autoriser M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-182 **Demande à la Commission municipale du Québec (CMQ) – Reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières – ALESE – Position de la Ville d'Amqui**

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Normand Boulianne

que le conseil municipal de la Ville d'Amqui appuie la demande de l'organisme ALESE (abattons les échelons socio-économiques) adressée à la Commission municipale du Québec (CMQ) portant le numéro de référence CMQ-66631 afin d'obtenir la reconnaissance pour l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée par cet organisme dans l'immeuble situé au 56-5, rue du Pont, à Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-183 **Mise en place d'un bureau gouvernemental fédéral sur le territoire de La Matapédia – Appui de la Ville d'Amqui**

Considérant que la population matapédienne connaît une décroissance depuis plus de cinquante ans et que les perspectives démographiques indiquent que la population matapédienne chutera de 10,1 % d'ici l'an 2036;

Considérant que l'indice de vitalité économique (2014), produit par l'Institut de la statistique du Québec, classe La Matapédia au 100^e rang sur 104 MRC et agglomérations;

Considérant que les indices de revenu moyen et de taux de chômage classent La Matapédia au dernier rang parmi les MRC du Bas-Saint-Laurent;

Considérant que La Matapédia fait face à des enjeux importants quant à la démographie, au vieillissement de la population et à l'attractivité de son territoire;

Considérant que les intervenants de La Matapédia travaillent ardemment pour créer et mettre en place des solutions concrètes et significatives pour assurer son développement;

Considérant que le contexte géographique et socioéconomique de La Matapédia est propice à l'implantation d'un service fédéral pour desservir l'est du Canada;

Considérant que l'installation d'un bureau fédéral dans La Matapédia est un engagement pris par M. Rémi Massé, député fédéral d'Avignon – La Mitis – Matane – Matapédia lors de la dernière campagne électorale;

Considérant que La Matapédia possède un seul bureau fédéral, à Causapscal, et que celui-ci ne compte que quelques employés;

Considérant que des municipalités canadiennes, dont Miramichi au Nouveau-Brunswick, ont pu compter sur l'implantation d'un centre de services fédéral au cours des dernières années;

Considérant que le centre de services fédéral de Miramichi, municipalité comptant une population comparable à celle de l'ensemble de La Matapédia, a permis la création de plusieurs centaines d'emplois;

Considérant que M. Rémi Massé, député fédéral d'Avignon – La Mitis – Matane – Matapédia a déjà rencontré la MRC de La Matapédia et qu'une démarche est engagée pour préparer un document argumentaire à déposer auprès du gouvernement fédéral;

Considérant qu'un comité de citoyens a déposé au député fédéral ainsi qu'au ministre Navdeep Singh Bains, ministre de Développement économique Canada un document visant l'«implantation de bureaux de la fonction publique fédérale dans La Matapédia»;

En conséquence,

il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'appuyer la demande initiée par le regroupement de citoyens matapédiens visant l'implantation de bureaux de la fonction publique fédérale dans La Matapédia;

de poursuivre la démarche avec M. Rémi Massé, député d'Avignon – La Mitis – Matane – Matapédia pour faire avancer et concrétiser le projet d'un bureau fédéral sur le territoire de La Matapédia;

de transmettre une copie de cette résolution au très honorable Premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à l'honorable Mme Carla Qualtrough, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, au député d'Avignon – La Mitis – Matane – Matapédia, M. Rémi Massé, ainsi qu'à M. Patrick Borbey, président de la Commission de la fonction publique du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-184

Demande de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) – Engagement financier pour contrer la berce Spondyle

Considérant que la berce Spondyle est une espèce exotique envahissante prenant de plus en plus d'ampleur depuis une dizaine d'année dans la région de La Matapédia et qu'elle est une source d'inquiétude grandissante;

Considérant que l'expansion de la berce Spondyle est rapide et que celle-ci se propage principalement à partir des voies de communication routières et ferroviaires;

Considérant que la berce Spondyle envahit tous les types de milieux, soit forestier, agricole, riverain, etc.;

Considérant que la berce Spondyle a envahi de nombreux lieux publics, dont les parcs, rues, accès à la rivière, sentiers forestiers, etc.;

Considérant que la berce Spondyle est une problématique de santé publique au Bas-Saint-Laurent puisque c'est dans La Matapédia qu'il y a le plus haut nombre de brûlures répertoriées causées par la berce Spondyle et non la berce du Caucase;

Considérant que l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) a développé une expertise pour offrir du soutien dans la lutte à la berce Spondyle;

Considérant que les élus municipaux souhaitent agir rapidement pour contrôler la propagation de cette plante exotique envahissante;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accorder une somme de 5 000 \$, pour l'année 2018, à l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) pour le projet de lutte contre la berce Spondyle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-185

Demande du Camp musical du lac Matapédia – Projet d’amélioration des infrastructures – Appui de la Ville d’Amqui

Considérant que lors de la réalisation d’un carnet de santé en juin 2016 pour les bâtiments du Camp musical du lac Matapédia, plusieurs anomalies et signes de détérioration importante ont été décelés sur l’ensemble des bâtiments nécessitant des travaux de l’ordre de 1,27 M \$;

Considérant que les investissements nécessaires à la mise à niveau des infrastructures compromettent sérieusement la qualité des services et menacent la survie du camp musical;

Considérant que le camp musical a déposé une demande financière au programme d’aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications du Québec dont l’objectif est le maintien des activités et l’amélioration de la qualité des services par la mise à niveau des infrastructures et l’agrandissement;

Considérant l’importance du camp musical pour le développement culturel et socioéconomique de La Matapédia par l’amélioration de la qualité de vie pour les familles, l’attractivité du milieu, l’amélioration de l’offre touristique, la formation de la relève artistique et le maintien d’une offre culturelle et artistique accessible et de grande qualité;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Michel Germain

d’appuyer le Camp musical du lac Matapédia dans ses démarches auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d’aide aux immobilisations.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

N° 2018-186

Motion de félicitations au comité organisateur du championnat de judo tenu les 7 et 8 avril 2018

M. Richard Leclerc, conseiller, donne une motion de félicitations au comité organisateur du championnat de judo qui s’est tenu les 7 et 8 avril 2018, à Amqui.

N° 2018-187

Motion de félicitations au comité organisateur du 100^e anniversaire du Cercle des fermières d’Amqui

Mme Sylvie Blanchette, conseillère, donne une motion de félicitations au comité organisateur du 100^e anniversaire du Cercle des fermières d’Amqui qui s’est tenu les 14 et 15 avril 2018.

RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION

Aucun sujet n’est prévu à l’ordre du jour concernant le point « Ressources humaines et technologies de l’information ».

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N° 2018-188

Appel d'offres public de services professionnels en ingénierie – Relocalisation du surpresseur de la Fabrique et optimisation des installations de traitement des eaux usées – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter la soumission de la firme Stantec Experts-conseils ltée pour la préparation des plans et devis définitifs et la surveillance des travaux concernant le projet de relocalisation du surpresseur de l'avenue de la Fabrique, l'optimisation du réseau d'aqueduc et la mise à niveau du réseau d'égouts. Elle a obtenu le meilleur pointage final, soit 2,70, et le montant de la soumission est de 466 628,34 \$, taxes incluses.

Autre soumission reçue : Tétra Tech QI

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-189

Appel d'offres sur invitation – Achat de granulats pour l'année 2018-2019 – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter la soumission de Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc. pour l'achat de granulats pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019. Cette soumission est octroyée selon les prix unitaires énoncés à la formule de soumission et tributaire des besoins réels de la Ville d'Amqui durant la période visée. Elle est conforme et la plus basse reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-190

Appel d'offres sur invitation – Achat d'emprunt granulaire pour l'année 2018-2019 – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'accepter la soumission de Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc. pour l'achat d'emprunt granulaire pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019. Cette soumission est octroyée selon les prix unitaires énoncés à la formule de soumission et tributaire des besoins réels de la Ville d'Amqui durant la période visée. Elle est conforme et la plus basse reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-191

Contrat de gré à gré – Fourniture et entretien des salopettes des employés du Service des travaux publics – Adjudication du contrat

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter la soumission de Buanderie-Nettoyeur de l'Est pour la fourniture et l'entretien des salopettes des employés au Service des travaux publics, pour une période de trois ans, soit de mai 2018 à mai 2021, au montant de 10 620 \$, plus taxes, sans réparation, et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-192

Contrat de gré à gré – Surveillance des carrières et sablières pour l'année 2018 – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter la soumission de Bernard & Gaudreault, arpenteurs-géomètres inc., pour la surveillance des carrières et sablières pour l'année 2018, au montant de 6 395 \$, plus taxes, payé par le fonds des carrières et sablières, et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-193

Offre de service de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) – Échantillonnage du niveau de nitrite/nitrate à Amqui – Acceptation

Considérant qu'une tendance à l'augmentation du niveau de nitrite et de nitrate dans la nappe phréatique des puits d'eau potable de la ville d'Amqui peut être observée depuis 1993;

Considérant qu'une tendance à l'augmentation du niveau de nitrite et de nitrate dans l'eau de la rivière Matapédia peut être observée;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Égide Charest

d'accepter l'offre de service expert-conseil de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) au montant de 7 375,81 \$, dans le cadre d'une campagne d'échantillonnage du niveau de nitrite/nitrate, à Amqui, pour l'année 2018, avec un rapport des résultats;

que l'offre de service fait foi du contrat entre les parties;

d'autoriser Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière, à signer l'offre de service, pour et au nom de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-194

Offre de services professionnels de la MRC de La Matapédia – Plan d'intervention du réseau routier municipal – Acceptation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter l'offre de services professionnels de la MRC de La Matapédia visant à réaliser la première portion du plan d'intervention du réseau routier municipal de la Ville d'Amqui, pour un montant de 6 700 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2018

Le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2018 est déposé au conseil municipal par Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière.

N° 2018-195

Nomination du président et du vice-président du comité consultatif d'urbanisme

Considérant que l'article 11 du *Règlement n° 405-91 concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme* prévoit que le mandat du président et du vice-président du comité consultatif d'urbanisme est pour une durée d'un an, renouvelable, et que les élus doivent entériner les nominations à la première séance du conseil municipal suivant la proposition;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont proposé la candidature de M. Rémi Villeneuve à titre de président et de M. Michel Lavoie à titre de vice-président lors de la rencontre s'étant tenue le 10 avril 2018;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

que M. Rémi Villeneuve soit nommé président du comité consultatif d'urbanisme et que M. Michel Lavoie soit nommé vice-président;

que les nominations se termineront ou devront être renouvelées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du mois d'avril 2019 et, par la suite, devront être entérinées par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-196

Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 617-05 – Lot 3 165 496 du Cadastre du Québec, situé au 6 à 10, boulevard Saint-Benoît Ouest – Projet d'affichage

Considérant que le 16 mars 2018, M. René Viens a déposé la demande de permis n° 2018-0069 concernant la propriété située au 6 à 10, boulevard Saint-Benoît Ouest, lot 3 165 496 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à modifier les panneaux d'affichage d'une enseigne à potence existante et à remplacer l'affichage dans les vitrines du mur avant du bâtiment

principal;

Considérant que le bâtiment est situé dans un secteur d'intérêt commercial et que le projet est assujéti au *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant que l'objectif du règlement est de susciter l'implantation d'un affichage de qualité mettant en valeur le secteur commercial;

Considérant que l'article 3.3.8.2 du *Règlement sur les PIIA n° 617-05* précise les conditions à respecter et prévoit, à son paragraphe c), que l'ajout d'une affiche ne vient pas imposer une surcharge quant à la quantité de messages véhiculés aux passants ou quant à l'espace raisonnablement accordé à cette fin;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Égide Charest

d'autoriser la modification de l'affichage d'une enseigne à potence existante et ce, sur les deux côtés, ainsi que l'affichage dans les vitrines du mur avant du bâtiment principal;

d'alléger l'affichage existant en diminuant à 50 % la superficie d'utilisation de chaque fenêtre entourant l'entrée principale, en retirant le support et l'enseigne « La Source » qui est située sur la partie supérieure de la façade et en retirant l'affichage existant « La Source » apposé sur la vitrine située à l'extrémité droite de la façade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-197

Projet assujéti au Règlement sur les PIIA n° 617-05 – Lot 3 165 510 du Cadastre du Québec, situé au 38, boulevard Saint-Benoît Ouest – Projet d'affichage

Considérant que le 20 mars 2018, M. Édouard Doiron a déposé la demande de permis n° 2018-0072 concernant la propriété située au 38, boulevard Saint-Benoît Ouest, lot 3 165 510 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à installer deux nouvelles enseignes appliquées sur le bâtiment principal et de l'affichage de type autocollant dans deux fenêtres;

Considérant que le bâtiment est situé dans un secteur d'intérêt commercial et que le projet est assujéti au *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant que l'objectif du règlement est de susciter l'implantation d'un affichage de qualité mettant en valeur le secteur commercial;

Considérant que l'article 3.3.8.2 du *Règlement sur les PIIA n° 617-05* précise les conditions à respecter et prévoit, à son paragraphe e), que la constitution de l'affiche est de bonne qualité et est en accord avec l'architecture et

l'environnement;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter l'affichage de type autocollant dans deux fenêtres et de refuser l'installation de deux enseignes appliquées sur le bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-198

Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 617-05 – Lot 3 165 433 du Cadastre du Québec, situé au 35, boulevard Saint-Benoît Est – Projet d'affichage

Considérant que le 23 mars 2018, M. Michel-Jacques Lacroix a déposé la demande de permis n° 2018-0076 concernant la propriété située au 35, boulevard Saint-Benoît Est, lot 3 165 433 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise l'installation d'une nouvelle enseigne appliquée sur la façade du bâtiment principal afin d'annoncer un nouveau commerce de services professionnels (avocats) ainsi que l'ajout d'une affiche sur l'enseigne collective existante;

Considérant que le bâtiment est situé dans un secteur d'intérêt commercial et que le projet est assujetti au *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant que l'objectif du règlement est de susciter l'implantation d'un affichage de qualité mettant en valeur le secteur commercial;

Considérant que la demande respecte les critères prévus à l'article 3.3.8.2 du *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant que les travaux d'affichage doivent respecter le plan d'ensemble identifiant l'emplacement des enseignes ayant été autorisé par le comité consultatif d'urbanisme à l'automne 2017;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Michel Germain

d'autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne appliquée sur le bâtiment principal en respectant le plan d'ensemble identifiant l'emplacement des enseignes ayant été autorisé par le comité consultatif d'urbanisme à l'automne 2017 et d'autoriser l'installation d'une affiche sur l'enseigne collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-199

Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 617-05 – Lots 3 165 776 et 3 165 783 du Cadastre du Québec, situé au 304, boulevard Saint-Benoît Ouest – Aménagement paysager

Considérant que le 6 avril 2018, M. Francis Lee a déposé la demande de permis n° 2018-0093 concernant la propriété située au 304, boulevard Saint-Benoît Ouest, lots 3 165 776 et 3 165 783 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à aménager un stationnement qui sera situé en partie dans la cour avant et que cette propriété est située dans un secteur d'intérêt historique, culturel ou esthétique et que le projet est assujetti au *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant que le demandeur a procédé à l'abattage de deux arbres sans avoir obtenu l'autorisation de la Ville d'Amqui;

Considérant que l'objectif du règlement est d'encourager la mise en place d'aménagements qui sont en relation avec les particularités du site et qui sont susceptibles de rehausser l'environnement visuel;

Considérant que le projet du demandeur respecte le critère du règlement qui traite de la végétation, soit que les arbres et arbustes existants sont maintenus en vie ou remplacés en nombre équivalent sur le terrain et que les nouvelles plantations sont adaptées à leur environnement naturel;

Considérant que la demande respecte l'ensemble des objectifs et critères prévus aux articles 3.1.7.1 et 3.1.7.2 du *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'autoriser l'aménagement de la cour avant qui est située dans un secteur d'intérêt historique, culturel ou esthétique, assujetti au *Règlement sur les PIIA n° 617-05* tel que présenté dans le plan d'aménagement déposé par le demandeur et que les travaux soient réalisés dans un délai de 18 mois à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : M. Normand Boulianne, conseiller, soumet son apparence de conflit puisque le demandeur est son beau-frère.

N° 2018-200

Règlement n° 834-18 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 – Adoption du premier projet de règlement

Considérant que la Ville d'Amqui est régie par *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant que le *Règlement de zonage n° 613-05* de la Ville d'Amqui a été adopté le 16 mai 2005 et est entré en vigueur le 23 août 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et*

l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant que le conseil municipal désire apporter diverses modifications à son règlement de zonage;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Normand Boulianne

que le *premier projet de Règlement n° 834-18 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05* est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2018-201

Demande du Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ) – Dépôt d'un projet d'un pôle régional d'innovation pour le Bas-Saint-Laurent – Appui de la Ville d'Amqui

Considérant le récent appel de projets lancé par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour la création de pôles régionaux d'innovation;

Considérant que les pôles régionaux d'innovation auront pour mission de favoriser l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation tout en offrant un accompagnement personnalisé pour soutenir la création et accélérer la croissance d'entreprises dans toutes les régions;

Considérant qu'au Bas-Saint-Laurent, le Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ) poursuit une mission et exerce un leadership régional en matière d'innovation le rendant apte à mobiliser tout l'écosystème régional entrepreneurial et d'innovation pour la réussite de ce projet;

Considérant que le Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ) a manifesté son intention de répondre à l'appel de projets lancé par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

Considérant que seules les organisations à but non lucratif qui travaillent principalement à soutenir les entrepreneurs et le développement économique et qui ont leur établissement principal au Québec peuvent soumettre une demande;

Considérant que le Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ) tient au déploiement de ce projet dans l'ensemble des territoires qui composent le Bas-Saint-Laurent;

En conséquence,

il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par M. Richard Leclerc

d'appuyer le Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ) dans sa volonté de répondre à l'appel de projets pour la création d'un pôle régional d'innovation au Bas-Saint-Laurent;

d'autoriser le Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ) à déléguer à l'une de ses corporations économiques membres de son réseau, en l'occurrence Développement économique La Pocatière (DELP), la responsabilité de soumettre une demande auprès du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et de signer l'entente financière s'y rattachant, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

N° 2018-202

Véloroute Desjardins – Tronçon matapédien de la Route verte – Travaux d'entretien du parcours sur le territoire de la Ville d'Amqui – Autorisation

Il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer des travaux d'entretien sur le parcours de la Véloroute Desjardins, tronçon sur le territoire de la Ville d'Amqui, aux endroits suivants, suivant l'acceptation du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142 :

- Parc Marcel-Brochu;
- Chemin du Pont-Couvert;
- Rang Saint-Jean-Baptiste;
- Rue Desbiens;
- Parc Pierre-et-Maurice-Gagné;
- Rue Proulx;
- Parc Marcel-Rioux;
- Ancien terrain de Lopjy inc.;
- Rue des Forges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-203

Entente de services pour l'entretien de la tour de refroidissement de l'aréna – Désignation du signataire

Considérant qu'afin de se conformer à la *Loi sur le bâtiment* (chapitre B-1.1), la Ville d'Amqui doit, entre autres, contrôler la qualité de l'eau de la tour de refroidissement, enregistrer celle-ci, effectuer des tests mensuels, etc.;

Considérant que ce contrôle nécessite de faire appel à une firme externe afin de se conformer aux différentes normes;

Considérant que la Ville d'Amqui avait un excellent contrôle de la qualité de l'eau et un bon service avec l'entreprise GE Waters qui est désormais Suez water technologies & solutions Canada et que grâce à ce meilleur contrôle, la Ville est en mesure d'utiliser moins de produits chimiques et de diminuer les coûts d'entretien;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par M. Normand Boulianne

d'accepter la soumission de l'entreprise Suez water technologies & solutions Canada pour l'entretien de la tour de refroidissement de l'aréna, pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} juin 2018 et se terminant le 31 mai 2021. Cette offre est au montant annuel de 4 750 \$, plus taxes, indexée à 2 % ou à l'IPC par année selon le plus élevé, et fait foi du contrat entre les parties.

M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, est autorisé à signer l'offre de service, pour et au nom de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

N° 2018-204

Liste des dons et commandites au 4 avril 2018 – Approbation

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Michel Germain

d'approuver les dons et commandites suivants :

DEMANDEUR	PROJET/ÉVÈNEMENT	DON/COMMANDITE
Fête des guitares	12 ^e édition de la Fête des guitares à Lac-au-Saumon du 6 au 8 juillet 2018	300 \$
Camp sable chaud	Parrainage de deux enfants – Deux forfaits deux dodos	400 \$
SADC de La Matapédia	Salon des artistes et des artisans du 2 au 4 novembre 2018	300 \$
Club de soccer Le Blizzard d'Amqui	Festival U4-U8 de fin de saison	500 \$
Les Amiramis de la Vallée	Soutien financier pour assurer la continuité des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, physique et visuelle	4 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

N° 2018-205

Formation « Le RQF/A, un leader prêt à passer à l'action! » du Carrefour action municipale et famille, le 25 avril 2018, à Mont-Joli – Autorisation de déplacement

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'autoriser M. Richard Leclerc, conseiller, à participer à la formation « Le RQF/A, un leader prêt à passer à l'action! » du Carrefour action municipale et famille qui aura lieu le 25 avril 2018, à Mont-Joli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-206

Formation « Responsabilité des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs extérieurs » le 20 avril 2018, à Pointe-au-Père – Autorisation de déplacement

Il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, à participer à la formation « Responsabilité des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs extérieurs » qui aura lieu le 20 avril 2018, à Pointe-au-Père.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-207

8^e congrès annuel de la Fédération des Villages-relais du Québec du 23 au 25 mai 2018, à Yamachiche – Autorisation de déplacement

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Normand Boulianne

d'autoriser Mme Sylvie Blanchette, conseillère et membre de la Fédération des Villages-relais, à participer au 8^e congrès annuel de la Fédération des Villages-relais du Québec qui aura lieu du 23 au 25 mai 2018, à Yamachiche, en Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-208

Conférence « Le retour en force du bois » le 3 mai 2018, à Rimouski – Autorisation de déplacement

Il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par M. Michel Germain

d'autoriser M. Égide Charest, conseiller, à participer à la Conférence « Le retour en force du bois » qui aura lieu le 3 mai 2018, à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Affaires nouvelles ».

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES ÉLUS

Une période est réservée aux élus voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2018-209

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h 36 sur une proposition de M. Égide Charest, appuyée par M. Michel Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre D'Amours
Maire

Marie-Hélène Dupont, avocate
Greffière

